

AU SERVICE DES INVESTISSEURS

RAPPORT AUX MEMBRES | SEPTEMBRE 2015

Améliorer
les connaissances

Instaurer
la confiance

Améliorer
la prise de décision

IFIC

THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Données sur l'industrie
- 2 Message du président du conseil et de la présidente et chef de la direction
- 4 Priorités stratégiques, Soumissions, Rayonnement
- 6 Pleins feux sur l'amélioration de l'expérience des investisseurs
- 8 Pleins feux sur l'amélioration du professionnalisme dans le secteur des conseils
- 9 Pleins feux sur la valeur du conseil
- 10 Pleins feux sur le rôle joué par le secteur pour aider les Canadiens à épargner et renforcer l'économie
- 12 Revue de l'année
- 14 Pleins feux sur la réduction du fardeau fiscal des investisseurs
- 16 Pleins feux sur le bien-être financier
- 18 Pleins feux sur l'épargne-retraite
- 19 Pleins feux sur les tendances mondiales touchant le secteur
- 20 Pleins feux sur l'expansion de notre portée
- 22 Conseil d'administration de l'IFIC
- 23 Conseil des gouverneurs du CFIQ
- 24 Équipe de la haute direction
- 25 L'avantage de l'IFIC

L'Institut des fonds d'investissement du Canada est la voix de l'industrie des fonds d'investissement au Canada. L'IFIC rassemble 150 organisations, y compris des sociétés de fonds d'investissement et des distributeurs, afin de promouvoir un secteur des placements solide et stable grâce auquel les investisseurs peuvent atteindre leurs objectifs financiers. L'organisme est fier de servir le secteur des fonds communs de placement au Canada et ses investisseurs depuis plus de 50 ans.



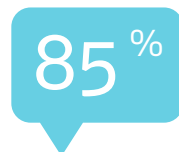
THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA

LE SECTEUR DES FONDS COMMUNS

Les Canadiens avaient accumulé **1 219 milliards** leur sécurité financière.

AIDER LES CANADIENS À ÉPARGNER POUR ASSURER LEUR AVENIR



Pour atteindre leurs objectifs financiers, les Canadiens font davantage confiance aux fonds communs de placement (85 %) qu'aux autres produits financiers comme les actions (65 %), les CPG (64 %) et les obligations (55 %). (*Pollara, 2014*)



Les fonds d'investissement représentent 35 % du patrimoine financier des Canadiens, contre 31 % en 2012. (*Investor Economics, 2014*)



Plus les gens sont conseillés pendant longtemps, plus leurs avoirs fructifient – jusqu'à 2,7 fois plus que dans le cas des ménages qui ne reçoivent aucun conseil. (*Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 2012*)

RENFORCER LES MARCHÉS FINANCIERS ET L'ÉCONOMIE



Le secteur des fonds communs de placement au Canada a contribué à l'économie à hauteur de 17 milliards de dollars en 2012 et soutenait 192 600 emplois. (*Conference Board du Canada, 2013*)

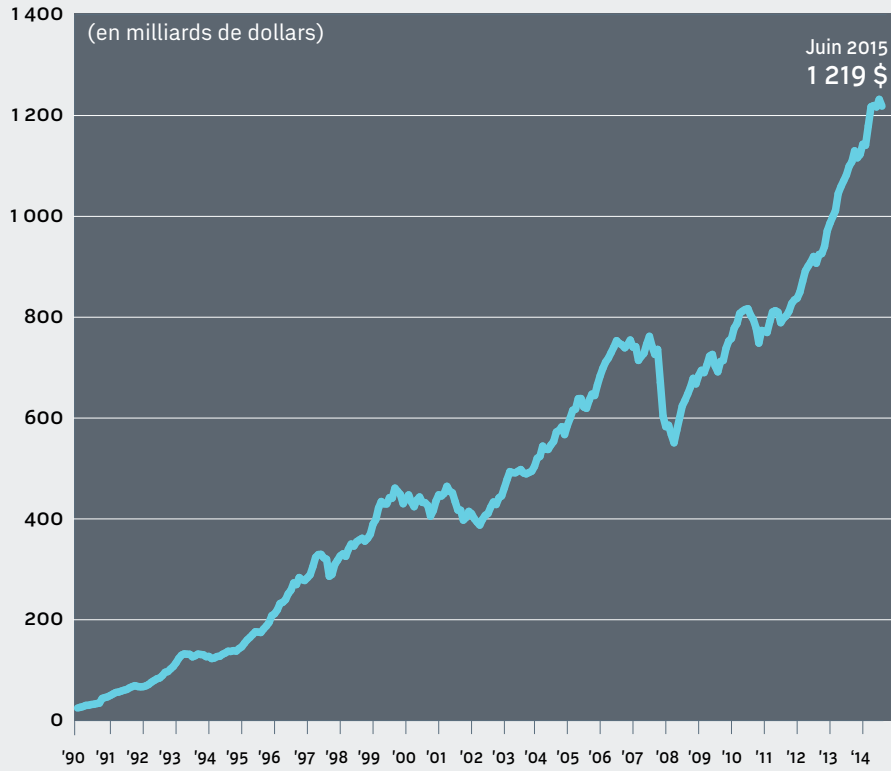


En 2012, l'apport de l'activité économique du secteur aux recettes fédérales et aux finances publiques provinciales s'est élevé à 4 milliards de dollars et à 3 milliards de dollars, respectivement. (*Conference Board du Canada, 2013*)

DE PLACEMENT AU CANADA

de dollars dans des fonds communs de placement au 30 juin 2015 afin d'assurer

Actif sous gestion dans le secteur



Note: Données au décembre de chaque année, sauf si indiqué différemment

FAITS ET CHIFFRES SUR LA DISTRIBUTION

85%

Environ 85 % de tous les actifs détenus dans des fonds au Canada sont assujettis à des frais groupés. (Investor Economics, 2014)

2.02%

Le coût moyen de détention par l'intermédiaire des canaux de services de conseil est de 2,02 % au Canada (sans tenir compte de l'incidence fiscale) et de 2,00 % aux États-Unis. (Investor Economics, 2014)

91%

Selon les estimations, 91 % des ventes nettes en 2014 ont été générées par des fonds sans frais d'acquisition ou avec frais d'acquisition annulés. (Investor Economics, 2014)

77%

Les fonds sans frais d'acquisition et les options avec frais d'acquisition annulés représentaient 77 % des actifs dans le secteur à la fin de 2014 – une proportion qui ne cesse d'augmenter. (Investor Economics, 2014)



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Choix privilégié par les Canadiens qui souhaitent assurer leur avenir financier, les fonds d'investissement ont de nouveau réalisé des gains appréciables au cours de la dernière année.

En 2014, les Canadiens ont placé, pour la première fois, beaucoup plus d'argent dans des fonds d'investissement (35 % de la richesse financière des ménages est détenue dans des fonds communs de placement, FNB et fonds distincts) que dans les dépôts (32 %), ce qui témoigne de leur confiance sans cesse croissante dans les fonds d'investissement depuis 20 ans. Cette confiance est confirmée par les résultats du sondage annuel réalisé par Pollara auprès des investisseurs canadiens.

Deux grandes raisons expliquent ce succès.

La première a trait à la solidité des produits de fonds communs de placement. Les fonds communs offrent aux investisseurs, grands et petits, un accès facile et pratique à un large éventail d'options conçues et gérées par des gestionnaires professionnels chevronnés, tout en protégeant les intérêts des investisseurs.

La deuxième raison est la volonté du secteur d'offrir un excellent service aux investisseurs. Au cours de la dernière année, l'IFIC et ses membres ont concentré leurs efforts sur les besoins et les objectifs des clients. Nous avons passé en revue les documents de travail des ACVM afin de mieux comprendre le point de vue des organismes de réglementation concernant l'adoption d'une approche davantage centrée sur les investisseurs. Nous avons discuté avec les représentants des organismes de réglementation partout au pays des aspects à améliorer pour offrir une meilleure expérience aux investisseurs et du rôle que le secteur peut jouer pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour pouvoir améliorer l'expérience des investisseurs, il faut offrir un bon produit et des conseils avisés, accessibles et abordables, mais il est aussi essentiel d'améliorer les connaissances des investisseurs et de leur donner la confiance nécessaire sur le plan financier pour qu'ils puissent se fixer des objectifs réalistes et prendre de bonnes décisions. C'est dans cette optique que nos délibérations et nos discussions avec les organismes de réglementation ont mené à l'élaboration d'une série d'initiatives qui sont en cours de réalisation.

AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DES INVESTISSEURS

Au cours de la dernière année, le secteur s'était donné comme priorité d'améliorer la compréhension des frais et du rendement des portefeuilles, entre autres choses. Il y est parvenu en considérant le MRCC2 non seulement comme un simple exercice de communication de l'information, mais aussi comme une occasion d'améliorer les connaissances des investisseurs et d'aider ces derniers à tirer le maximum de la relation avec leurs représentants.

La création de deux rapports modèles publiés au printemps visant à uniformiser les rapports des membres destinés aux clients dans le cadre du MRCC2 figure au cœur des initiatives de l'IFIC. La clarté du texte et la conception même des rapports modèles de l'IFIC permettront aux investisseurs de mieux comprendre les services qu'ils reçoivent, ce qu'ils coûtent et s'ils sont sur la bonne voie pour atteindre leurs objectifs financiers.

AMÉLIORER LE PROFESSIONNALISME DANS LE SECTEUR DES CONSEILS

Avant de pouvoir traiter directement avec les investisseurs, les représentants doivent détenir un permis et exercer leurs activités dans le cadre d'un régime de conformité et d'application rigoureux

surveillé par l'ACCFM, l'OCRCVM et, au Québec, l'AMF. Les courtiers assurent la formation continue de leurs représentants. Nous sommes en faveur de l'officialisation des programmes de formation continue, car elle permettra d'uniformiser la formation pour l'ensemble des canaux. Nous appuyons également la réglementation des personnes qui exercent des activités de planification financière hors des structures réglementaires de l'ACCFM, de l'OCRCVM et de l'AMF. Nous nous réjouissons à l'idée de participer de façon constructive aux consultations qui se tiendront sur ces questions.

INVESTISSEURS VULNÉRABLES

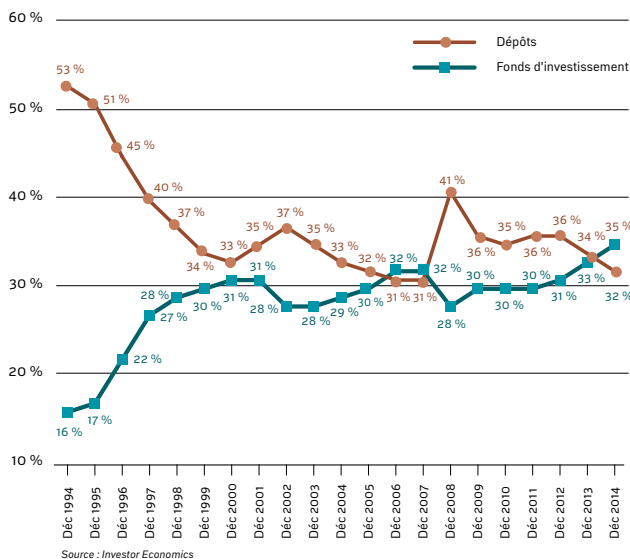
L'IFIC mène un vaste projet visant à répondre aux besoins des investisseurs vulnérables. Il a mis sur pied un groupe de travail qui réunit des représentants de l'industrie, des organismes de réglementation et des défenseurs des intérêts des investisseurs, car il reconnaît que les problèmes des représentants, des clients vulnérables et de leur famille sont difficiles et multidimensionnels. Le premier projet du groupe de travail consiste à concevoir des outils pratiques qui aideront les courtiers et les représentants à composer avec le nombre croissant de clients souffrant d'un déclin cognitif lié à l'âge et à la maladie. Au fil du temps, ces problèmes gagneront en complexité et en diversité – et seront difficiles à résoudre uniquement par la réglementation. L'IFIC entend promouvoir cette approche multipartite comme modèle de résolution des problèmes complexes.

PROMOUVOIR LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE

L'IFIC continue de défendre la cause de la littératie financière dans le cadre d'un large éventail d'initiatives locales et nationales visant à améliorer les connaissances financières, notamment le camp d'entraînement du Junior Economic Club, le projet pilote d'éducation financière et d'accompagnement de Prospérité Canada et le Prix pour l'éducation des investisseurs décerné chaque année par l'IFIC. Ces initiatives sont décrites en détail plus loin. Le CFIQ – la voix de l'IFIC au Québec – participe à un comité consultatif mis sur pied par l'AMF dans le but de définir une stratégie en matière de littératie financière pour le Québec.

Compte tenu de sa valeur fondamentale qui est d'encourager l'épargne et de l'excellent service offert aux clients depuis plus de 80 ans, notre secteur peut être fier de l'incidence positive qu'il a eue auprès des Canadiens, y compris ceux à faible revenu. Il les a aidés à devenir des épargnants disciplinés capables d'atteindre leurs objectifs personnels.

Dépôts et fonds d'investissement comme une part de la richesse financière



Le présent rapport décrit en détail le travail et les réalisations de l'IFIC au cours de la dernière année, notamment les progrès accomplis à l'égard des priorités stratégiques du conseil pour 2015. Nous n'aurions pu faire progresser ces priorités sans la direction exceptionnelle de notre conseil d'administration, ni l'enthousiasme des nombreux bénévoles de nos sociétés membres qui participent activement aux dizaines de comités de l'IFIC en formulant des commentaires pertinents en vue de nos soumissions et de nos exposés devant les organismes de réglementation et les décideurs, ni le travail acharné et l'engagement de notre personnel qui participe aux comités, surveille l'évolution de la réglementation et des politiques publiques, rédige les soumissions et organise des événements et des activités de rayonnement avec toutes nos parties prenantes. Merci à tous; ce fut un grand plaisir de travailler avec vous.

Cordialement,

Brian Peters
Président du conseil

Joanne De Laurentiis
Présidente et chef de la direction

PRIORITÉS STRATÉGIQUES, SOUMISSIONS, RAYONNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

En janvier, le conseil d'administration de l'IFIC a défini trois priorités stratégiques qui orienteront ses activités tout au long de l'année :

1. améliorer les communications afin que nos positions sur les questions de politique publique, les résultats des recherches et les répercussions des changements législatifs et réglementaires soient mieux compris par les organismes de réglementation, les investisseurs, les médias et les autres parties prenantes, et se tailler une réputation en tant que secteur responsable et à l'écoute des besoins;
2. mener des recherches crédibles et indépendantes et se fonder sur des études fiables réalisées par des tiers afin de fournir une information pertinente durant les débats sur les politiques;
3. collaborer avec les décideurs et les organismes de réglementation pour sensibiliser les gens au fait que les intérêts du secteur et des investisseurs vont dans le même sens à plusieurs égards, et faire progresser les mesures qui assurent le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.

Voilà les objectifs qui servent à mesurer nos progrès et à évaluer notre efficacité. Le reste du présent rapport annuel fait état des progrès que nous avons accomplis vers l'atteinte de ces objectifs. Bon nombre de nos initiatives sont de nature à long terme et évolueront au cours des prochaines années.

SOUMISSIONS

Depuis la publication de notre dernier rapport annuel, l'IFIC a présenté les soumissions énumérées ci-après dans le but d'informer divers organismes gouvernementaux des répercussions des politiques et des règlements actuels ou proposés sur le secteur et les investisseurs. (Les astérisques indiquent des soumissions présentées conjointement avec d'autres organismes.) Tous les documents de soumission sont en anglais.

- Proposed Amendments to MFDA Rules 2.8.3 (Rates of Return) 5.3 (Client Reporting) and 5.4 (Trade Confirmations)
- Amendments to the Loss Restriction Event Rules in Bill C-43
- IIROC Conforming Rule Proposals – NI 31-103
- Proficiency Assurance Model (IIROC)
- Cooperative Capital Markets Regulatory System – Draft Legislation
- OECD CIVs and Follow-up Work on Action 6 (Prevent treaty abuse)
- OECD Treaty Relief and Compliance Enhancement Implementation*
- Impact of Bill C-377 on mutual funds and their investors
- Toward a National Strategy for Financial Literacy, Phase 3 Young Canadians and Adults
- 2015 Ontario Pre-Budget Consultation
- 2015 Federal Pre-Budget Consultation
- 2015 Pre-budget presentation to Standing Committee on Finance (Canada)
- Ontario Retirement Pension Plan – Key Design Questions
- Alternative Minimum Tax and Unit Trusts
- Ontario Retirement Pension Plan
- Systemic Risk of Asset Management Products and Activities – Financial Stability Oversight Council (U.S.)
- Improving the U.S. Tax Code – Territorial Taxation and the Passive Foreign Investment Corporation Rules – U.S. Senate Finance Committee
- Pooled Registered Pension Plans
- 2015-2016 OSC Statement of Priorities
- Review of the Mandates of the Financial Services Commission of Ontario, Financial Services Tribunal and the Deposit Insurance Corporation of Ontario
- Financial Services Commission of Ontario Statement of Priorities
- Second Proposed Framework for Designating G-SIFIs*, Financial Stability Board and IOSCO
- Application of Minimum Alternate Tax* – India Department of Revenue

RAYONNEMENT

Au cours de la dernière année, l'IFIC a rencontré des représentants des organismes gouvernementaux et associations mentionnés ci-après afin de tisser des liens, de défendre les intérêts du secteur et de collaborer à l'étude de questions d'intérêt commun :

Organismes de réglementation et décideurs : Les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec, et du Nouveau-Brunswick; Comité des fonds d'investissement des ACVM, Chambre de la sécurité financière, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, Bureau de l'investisseur de la CVMO, Ministère fédéral de la Finance, Ministère fédéral du revenu national, Ministère fédéral du travail, Agence de revenu du Canada, Agence de la consommation en matière financière du Canada, Commission des institutions financières, Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, Ambassade du Canada à Washington, Comité permanent des finances de la Chambre des communes, Bureau du Leader de l'opposition officielle (Ottawa), Ministère du travail de l'Ontario, Ministère des Finances de l'Ontario, Ombudsman des services bancaires et d'investissement, des députés du gouvernement de l'Ontario, Chef adjoint – Parti conservateur de l'Ontario, Porte-parole en matière de Finances - Parti conservateur de l'Ontario, Porte-parole en matière de Finances – Nouveau parti démocratique du Canada, Revenu Québec, Porte-parole en matière de Finances du deuxième parti de l'opposition du Québec.

Associations, groupes de réflexion et groupes de défense:

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, Association des banquiers canadiens, Association canadienne du

commerce des valeurs mobilières, Centrale des caisses de crédit du Canada, Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada, Advocis, Association des courtiers d'assurance, Conseil relatif aux standards des planificateurs financiers, Institut C.D. Howe, Institut Fraser, Institut économique de Montréal, Fondation canadienne d'éducation économique, FAIR Canada, Le Conseil des consommateurs du Canada, CPA Canada, Couchiching Institute on Public Affairs, Toronto Financial Services Alliance, Finance Montréal, Independent Financial Brokers of Canada, Institut Northwind, Ontario Financial Services Forum, Strategic Insight, Université de Calgary, Ontario Chamber of Commerce, Prospérité Canada, Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO, Financial Services Council.

International :

Association internationale des fonds d'investissement, Investment Company Institute (États-Unis), Investment Management Association (R.-U.), CFA Institute, Institute of Public Affairs (Australia), International Tax Counsel, comité des finances du Sénat des États-Unis, 2015 Wealth Forum (India).



PLEINS FEUX SUR L'AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE DES INVESTISSEURS

Au cours de la dernière année, le secteur des placements a redoublé d'efforts pour déterminer et opérer les changements nécessaires à l'amélioration de l'expérience des investisseurs.

Nous avons envisagé sérieusement diverses améliorations des règles et pratiques sectorielles afin de renforcer notre capacité à offrir aux investisseurs de l'information utile, claire et uniforme qui leur permettra d'avoir des entretiens pertinents avec leurs représentants. Notre principal objectif est d'améliorer de façon continue les connaissances des investisseurs, de leur donner confiance sur le plan financier et d'améliorer la prise de décision.

Nous avons privilégié un certain nombre d'initiatives, dont plusieurs ont été mentionnées dans les documents de travail des gouvernements. Le MRCC2, le processus d'évaluation de la convenance et les besoins des investisseurs vulnérables sont trois de ces initiatives.

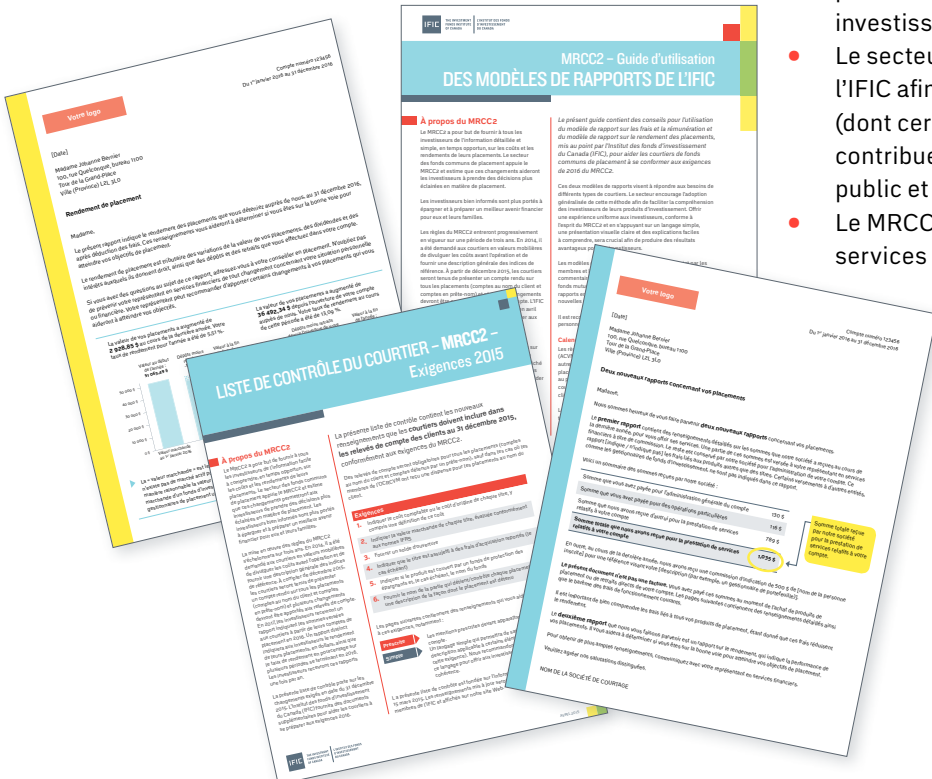
MRCC2

Le secteur des fonds communs de placement est fermement engagé à mettre en œuvre le MRCC2 de manière efficace et dans les délais. Il a vite compris que le MRCC2 n'était pas une affaire de concurrence, mais de « voisinage » qui nécessitait que toutes les parties intéressées collaborent en ayant à l'esprit les intérêts des investisseurs. Nous avons formé plusieurs comités et suscité la participation du plus grand nombre de bénévoles de l'histoire de l'IFIC pour un seul projet. Deux volets de travail ont été créés : un sur les questions techniques et opérationnelles internes et l'autre sur les aspects publics liés à l'interaction avec les clients.

Ces efforts donnent des résultats dans trois domaines, qui vont au-delà de ce que le secteur et les organismes de réglementation avaient espéré :

- Nos membres sont parvenus à un consensus sur plusieurs questions opérationnelles. L'uniformisation des approches qui en résulte permettra d'améliorer la compréhension des investisseurs.
- Le secteur a travaillé ensemble par l'intermédiaire de l'IFIC afin de produire plusieurs outils et documents (dont certains sont décrits sur cette page) qui contribueront à améliorer la compréhension du public et des investisseurs.
- Le MRCC2 sensibilisera les investisseurs aux services offerts par les représentants et les

courtiers, pendant que les représentants veillent à offrir et à communiquer efficacement leur proposition de valeur à leurs clients.



PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA CONVENANCE

Il est nécessaire de veiller à ce que les placements recommandés par le représentant conviennent à l'investisseur. Ce principe est au cœur de la relation entre le représentant et l'investisseur. Le représentant doit donc bien connaître les produits qu'il offre. Connaître les besoins du client, sa situation financière et sa tolérance au risque est tout aussi fondamental. Le processus relatif à la connaissance du client s'appuie non seulement sur des documents officiels, mais également sur les entretiens entre le représentant et l'investisseur.

Même si les règles actuelles régissant la convenance sont très rigoureuses, le secteur est ouvert à l'idée d'adopter des mesures qui permettraient aux courtiers de renforcer leurs processus d'évaluation de la convenance, lesquelles vont dans le même sens que celles proposées récemment par l'ACCFM. La proposition aidera les représentants à sonder les investisseurs de manière plus efficace afin de mieux comprendre et articuler leurs objectifs, leur situation financière et le degré de risque qu'ils sont prêts à assumer.

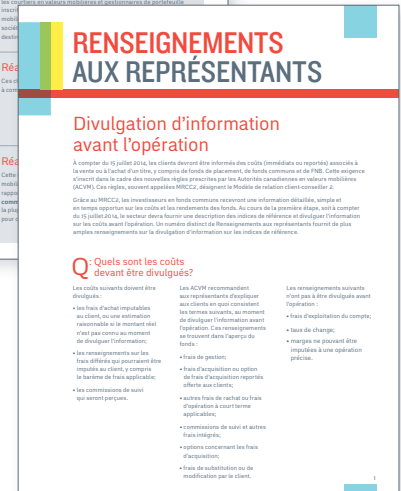
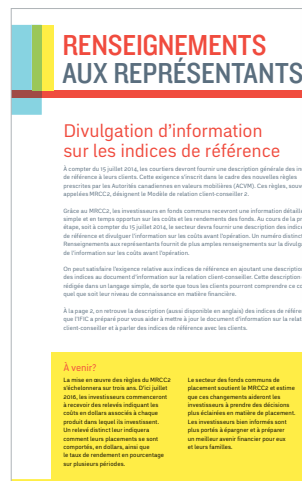
INVESTISSEURS VULNÉRABLES

L'IFIC mène un vaste projet visant à répondre aux besoins des investisseurs vulnérables. Nous avons créé un groupe de travail – le premier en son genre puisqu'il comprend des courtiers membres de l'IFIC, des organismes de réglementation, dont la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick, l'ACCFM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) ainsi que des défenseurs des droits des investisseurs. La première étape consiste à définir les nombreux problèmes touchant les représentants, les clients et leur famille qui sont de plus en plus nombreux à faire face à un déclin cognitif lié à l'âge et à la

maladie, ainsi que les répercussions sur la prise de décisions financières. Le groupe de travail est en train de concevoir des outils pratiques qui aideront les courtiers et les représentants à créer un ensemble cohérent de pratiques judicieuses. Ainsi, les représentants pourront mieux préparer leurs clients à une éventuelle perte de capacités cognitives, identifier les personnes qui présentent déjà un déclin cognitif et travailler avec elles.

Le vieillissement de la population est un phénomène qui ne touche pas seulement le Canada. Dans le cadre de ce projet, nous travaillons de concert avec la North American Securities Administrators Association afin de constituer un ensemble international de pratiques exemplaires.

Les personnes âgées ne sont pas les seules à être financièrement vulnérables. Les personnes à faible revenu, les jeunes, les autochtones et les nouveaux arrivants sont aux prises avec des difficultés particulières qui nécessitent notre attention. L'IFIC et plusieurs de ses membres fournissent des fonds et des bénévoles en vue de la réalisation d'un projet pilote de Prospérité Canada qui a pour but d'aider les bénéficiaires d'aide sociale à acquérir les connaissances et les habitudes nécessaires pour planifier leur avenir et atteindre leurs objectifs financiers.



PLEINS FEUX SUR L'AMÉLIORATION DU PROFESSIONNALISME DANS LE SECTEUR DES CONSEILS

À PROPOS DE L'IFSE

L'IFSE est la division éducative de l'IFIC et offre un large éventail de cours à distance de qualité sur les fonds communs de placement, les produits dispensés, l'assurance et la formation continue.

L'IFSE est le chef de file canadien dans son domaine. Les cours offerts contribuent à accroître le niveau de professionnalisme au sein du secteur des fonds d'investissement.

L'IFSE s'apprête à lancer un nouveau cours sur les FNB

En 2015, l'IFSE a élaboré un cours sur les fonds négociés en bourse (FNB) et a commencé à travailler avec l'ACCFM afin de s'assurer que le cours respecte les lignes directrices que l'ACCFM devrait publier sous peu.

L'IFSE s'adapte sans cesse aux besoins

Voici les cours de formation continue actuellement offerts ou en cours d'élaboration par l'IFSE :

- Fonds distincts – mise à jour en cours
- Placements fiscalement avantageux – nouveau
- Fonds négociés en bourse – en cours d'élaboration
- Modèle de relation client – en cours d'élaboration

Les quelque 140 000 représentants en matière de finances inscrits au Canada sont tenus de satisfaire à des exigences particulières pour pouvoir exercer leurs activités. Ils font l'objet d'une surveillance réglementaire active et doivent respecter les normes prescrites sur la prestation de conseils de placement et les relations avec les clients. Les sociétés de courtage qui soutiennent les représentants en matière de finances doivent se doter de systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité.

Aussi rigoureux soit-il, le régime de réglementation qui régit les représentants peut être amélioré.

La majorité des courtiers membres de l'IFIC offrent déjà, sur une base volontaire, un programme de sensibilisation et de formation continue à leurs représentants. Au Québec, la Chambre de la sécurité financière coordonne un programme de formation continue obligatoire.

L'officialisation des programmes actuels offerts dans d'autres régions du pays, qui comportent des modules qui serviraient à mettre à niveau les connaissances et l'expertise tout en abordant de nouvelles questions, serait bien accueillie par le secteur. Cela contribuerait également à rehausser le niveau global de professionnalisme au sein du secteur.

GRUPE D'EXPERTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO SUR LES PLANIFICATEURS FINANCIERS ET LES REPRÉSENTANTS EN MATIÈRE DE FINANCES

Dans son exposé économique de l'automne 2014, le ministre des Finances de l'Ontario, Charles Sousa, a déclaré que la prochaine étape du processus d'examen de la réglementation des planificateurs financiers et des représentants en matière de finances consistera à former un groupe d'experts qui aura pour mandat de diriger la prochaine phase de l'examen et de formuler des recommandations au gouvernement.

Le groupe d'experts a vu le jour en avril 2015 et le ministre Sousa a indiqué à cette occasion que le groupe soumettra au gouvernement un rapport provisoire à l'automne 2015 et un rapport final au début de 2016.

Dans ses soumissions antérieures, l'IFIC a souligné la robustesse du cadre d'octroi de permis et de surveillance des représentants actuellement en place pour protéger les investisseurs tout en reconnaissant qu'il existe des lacunes qui pourraient être corrigées. L'IFIC continuera d'insister sur la nécessité d'analyser ces lacunes de manière approfondie et d'adopter des solutions ciblées, plutôt que d'imposer de nouveaux règlements et coûts aux représentants qui sont déjà bien réglementés.

PLEINS FEUX SUR LA VALEUR DU CONSEIL

Au cours de la dernière année, l'IFIC a publié ou commandé plusieurs rapports (se reporter à la section Revue de l'année aux pages 12-13) qui démontrent que les bons conseils financiers peuvent accroître les taux d'épargne, mener à une meilleure préparation à la retraite et stimuler la production économique. Nous continuons de partager les conclusions de ces rapports et de renforcer les messages clés au moyen notamment de communiqués aux membres, de mémoires aux organismes de réglementation et aux décideurs, ainsi que des médias traditionnels et électroniques.

Notre plus récente étude confirme que les principes de base des fonds communs de placement – partage des coûts, des risques et des gains – sont mis en valeur par la prestation de conseils financiers.

Des recherches indépendantes et des études universitaires confirment que les gens qui consultent régulièrement un représentant accumulent un patrimoine plus important. Ces investisseurs ont également de meilleures habitudes d'épargne et sont plus confiants dans leur capacité à se préparer financièrement à la retraite.

Les produits de fonds communs de placement permettent aux Canadiens, y compris les nouveaux épargnants et ceux à faible revenu, d'investir et d'avoir accès à des conseils. Les représentants instaurent une discipline d'épargne, qui est essentielle pour créer et tenir à jour un plan d'épargne. Les études montrent que les personnes qui consultent régulièrement un représentant en matière de finances utilisent davantage les régimes enregistrés d'épargne, les fonds communs de placement représentant 47 % de l'ensemble des avoirs détenus dans des REER.

Les représentants en services financiers vous aident à bâtir votre patrimoine

Comprendre vos investissements

Les Canadiens bâtissent leur sécurité financière, accumulant 1,2 billion de dollars dans des fonds communs de placement. 92 % des investisseurs affirment avoir réalisé des gains plus importants parce qu'ils ont un représentant en services financiers.

Une étude indépendante a démontré que plus les gens sont conseillés pendant longtemps, plus leurs investissements fructifient.



Les conseils et l'accompagnement font la différence

- Les gens qui ont profité de conseils pendant 4 à 6 ans ont une épargne de près de 1,6 fois supérieure à ceux qui n'ont pas reçu de conseils.
- Les gens qui ont profité de conseils pendant 7 à 14 ans ont une épargne de près de 2 fois supérieure à ceux qui n'ont pas reçu de conseils.
- Les gens qui ont profité de conseils pendant 15 ans ou plus ont une épargne de près de 2,7 fois supérieure à ceux qui n'ont pas reçu de conseils.

Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à votre représentant en services financiers.



THE INVESTMENT FUNDS INSTITUTE OF CANADA



L'INSTITUT DES FONDS D'INVESTISSEMENT DU CANADA

PLEINS FEUX SUR LE RÔLE JOUÉ PAR LE SECTEUR POUR AIDER LES CANADIENS À ÉPARGNER ET RENFORCER L'ÉCONOMIE

Trois rapports économiques publiés l'année dernière soulignent l'importance du rôle que joue notre secteur au sein de l'économie canadienne.

Deux de ces études quantifient le poids économique du secteur des fonds communs de placement en Ontario et au Québec, et le troisième analyse l'incidence des conseils financiers sur le revenu de retraite et l'économie.

Les rapports mettent en évidence les nombreux effets positifs du secteur sur l'économie, comme la création d'emplois, l'emprunt de capitaux pour financer la croissance des entreprises et l'innovation, ainsi que la création d'une culture axée sur l'épargne, en aidant les Canadiens à maintenir le cap sur leurs objectifs financiers. Ces conclusions soulignent qu'il est important de veiller à ce que les politiques publiques favorisent le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin qu'il demeure un important instrument d'épargne personnelle.

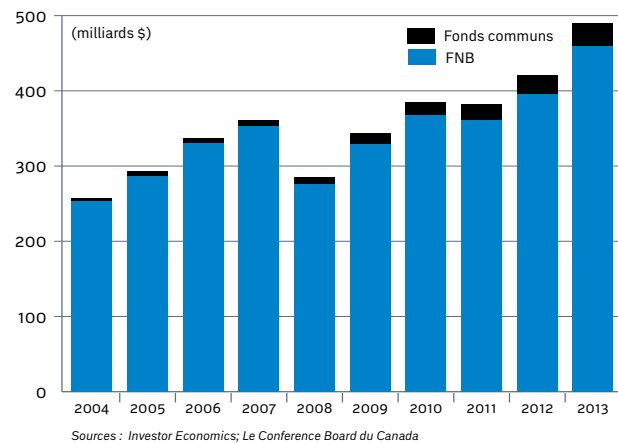
Les points saillants des rapports sont présentés ci-contre.



ÉVALUATION DE L'EMPREINTE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR ONTARIEN DES FONDS DE PLACEMENT

Conference Board du Canada, novembre 2014

Fonds communs de placement et FNB détenus en Ontario



Le secteur des fonds d'investissement joue un rôle de première importance dans l'économie ontarienne :

- La valeur des actifs détenus dans les fonds communs de placement et les FNB en Ontario s'est accrue de 90 % au cours de la décennie terminée en 2013 et s'élevait à 489 milliards de dollars.
- En 2013, l'incidence économique du secteur représentait 11,4 milliards de dollars en PIB réel et 1,8 % du PIB réel total de la province.
- Le secteur employait directement plus de 44 000 personnes en 2012 et soutenait plus de 119 000 emplois.
- Les recettes fiscales provenant de cette activité économique en Ontario totalisaient 2,8 milliards de dollars.

LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT AU QUÉBEC : ANALYSE DE L'EMPREINTE ÉCONOMIQUE

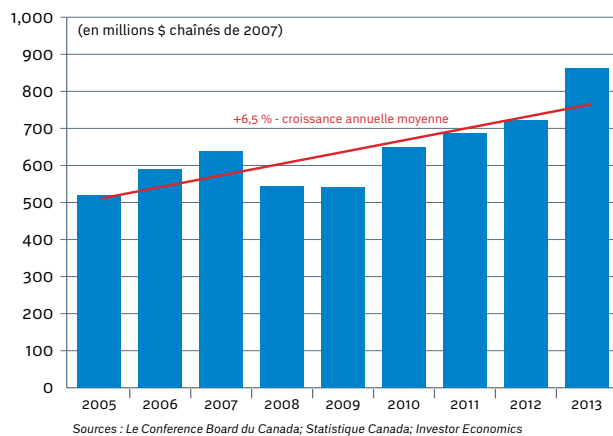
Institut du Québec, juin 2015

Ce rapport met en évidence l'importance et le dynamisme du secteur des fonds communs de placement au sein de l'économie québécoise.

- Les placements des Québécois dans les fonds communs de placement et les FNB ont pris un essor considérable, passant de 80 milliards de dollars en 2004 à 180 milliards de dollars en 2013, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 9 % en neuf ans.
- L'activité économique liée au secteur des fonds d'investissement au Québec a augmenté beaucoup plus rapidement (taux de croissance annuel moyen de 6,5 % depuis 2005) que l'ensemble de l'économie de la province (le PIB a crû de 1,4 % annuellement pendant la même période).
- Le Conference Board du Canada estime que le secteur va continuer de croître à un rythme plus rapide que l'ensemble de l'économie du Québec.
- Le secteur soutenait plus de 18 000 emplois au Québec en 2013.
- Le secteur des fonds d'investissement a généré 435 millions de dollars en recettes fiscales pour le gouvernement du Québec et son incidence économique totale pour la province s'est élevée à 1,8 milliard de dollars en 2013.

Le secteur gérât des actifs de 180 milliards de dollars, ce qui est particulièrement impressionnant si l'on considère que la Caisse de dépôt et placement du Québec gérât des actifs de 200 milliards de dollars (au 31 décembre 2013).

La contribution de l'industrie des fonds au Québec au PIB réel du Québec



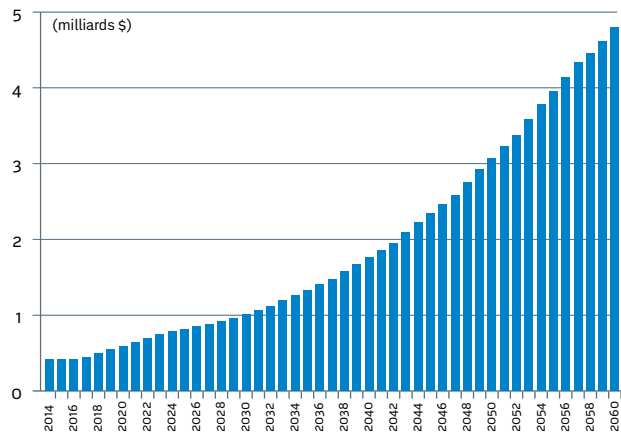
Ces chiffres témoignent de la confiance des Québécois envers le secteur. Ils révèlent également leur volonté de se préparer adéquatement en vue de la retraite.

DES CONSEILS FINANCIERS POUR RENFORCER LA PRÉPARATION À LA RETRAITE ET L'ÉCONOMIE

Conference Board du Canada, septembre 2014

Cette étude a constaté que l'épargne générée par une hausse de 10 % seulement du nombre de ménages qui s'adressent à un représentant à long terme (année 2060) accroîtrait le PIB réel de 2,3 milliards de dollars par année.

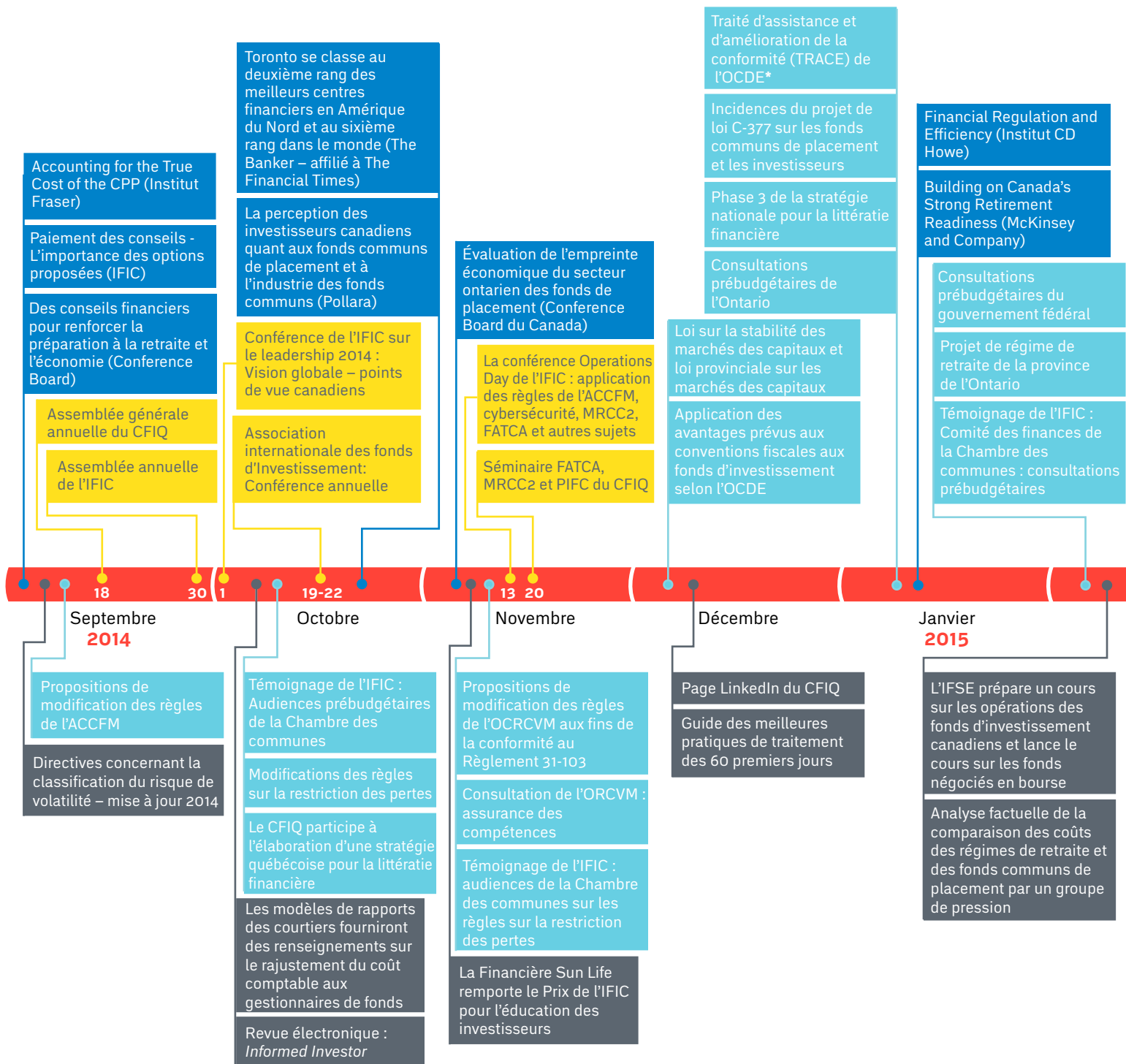
Augmentation de l'épargne nette des ménages (différence par rapport au scénario de base, G\$)



C'est la première fois que des chercheurs indépendants modélisent l'incidence économique globale d'une hausse des taux d'épargne découlant des avantages quantifiables, sur le plan de l'accumulation d'actifs, du recours aux services d'un représentant en matière de finances.

Les conclusions de l'étude offrent des enseignements utiles pour les décideurs publics qui cherchent des façons de créer un patrimoine financier individuel et de favoriser la croissance économique à long terme. Elles soulignent l'importance de mener des politiques publiques qui soutiennent et favorisent l'accès aux conseils financiers pour le ménage canadien moyen.

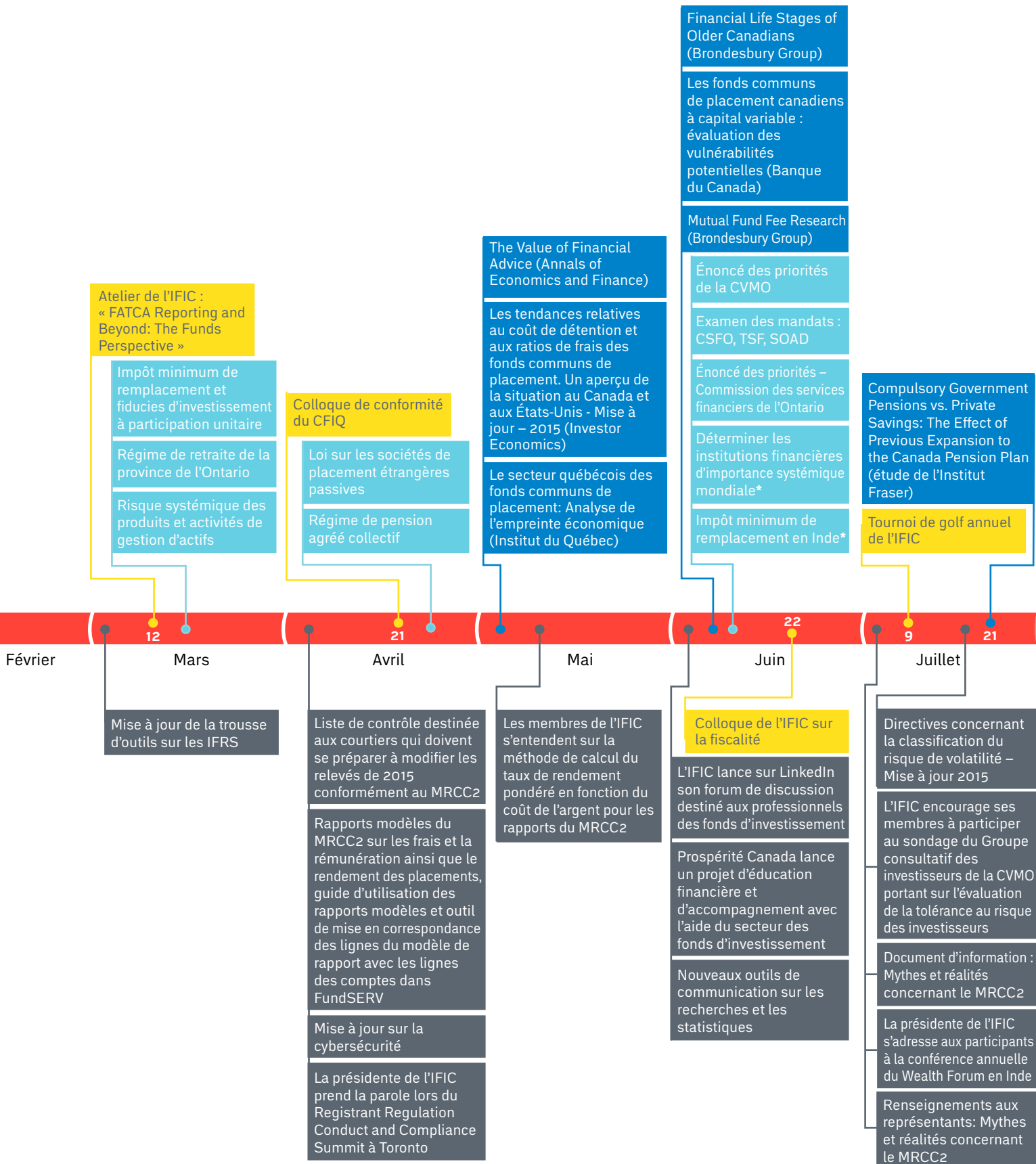
REVUE DE L'ANNÉE



Recherches et analyses
Évènements

Les soumissions conjointes
Les outils et les initiatives de l'IFIC

* Les soumissions et parutions de l'IFIC



PLEINS FEUX SUR LA RÉDUCTION DU FARDEAU FISCAL DES INVESTISSEURS

La fiscalité et les exigences en matière de déclaration fiscale augmentent les coûts des fonds communs de placement pour les investisseurs et nuisent à la capacité des Canadiens d'épargner pour l'avenir et d'investir dans l'économie.

Dans ce contexte, l'IFIC étudie activement un grand nombre de questions fiscales, de concert avec ses membres, et formule des recommandations et des commentaires. Grâce au travail de plusieurs de nos comités, nos efforts ont porté leurs fruits dans plusieurs domaines au cours de la dernière année. En voici les points saillants :

ACTIVITÉS FISCALES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Règles sur la restriction des pertes : Le gouvernement fédéral a adopté des mesures législatives visant à accorder une dispense aux fonds d'investissement et les fonds communs visés par le Règlement 81-102 des règles sur la restriction des pertes. L'application de ces règles aurait eu des conséquences pour les investisseurs, car toute perte en capital dans un fonds qui ne sert pas à réduire le gain en capital au moment du fait lié à la restriction des pertes aurait été définitivement perdue. Il en aurait résulté une augmentation du revenu imposable des investisseurs et une réduction du rendement réel de leur placement.

Mise en œuvre de la Foreign Account Tax Compliance

Act (FATCA) : L'année dernière, l'IFIC a réussi à faire exempter les produits enregistrés (y compris 60 % des comptes de fonds communs de placement) des exigences de FATCA en matière de documentation et de déclaration. De plus, nous avons réalisé d'autres gains importants, notamment en ce qui a trait à l'exemption pour les sociétés ayant une clientèle locale, au

processus simplifié de documentation pour les retraités migrants et les étudiants qui vivent une partie de l'année aux États-Unis, ainsi qu'à la division des responsabilités de déclaration entre les gestionnaires de fonds et les courtiers.

L'IFIC continue de promouvoir les méthodes de mise en œuvre de FATCA qui réduisent les incidences sur les investisseurs et les coûts de mise en œuvre. Par exemple, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a convenu que les courtiers détenant des comptes au nom d'un prête-nom pouvaient déclarer l'information annuelle sur l'ensemble des comptes au cours des trois premières années, et on envisage de rendre cette disposition permanente – comme c'est le cas pour les comptes détenus au nom du client. Également, les sociétés auront plus de temps afin de modifier leurs dossiers de déclaration en vertu de FATCA afin de retirer les comptes non déclarables avant que les dossiers ne soient envoyés à l'Internal Revenue Service des États-Unis.

L'IFIC a fait connaître ses commentaires à l'ARC relativement aux dates de mise en œuvre de la norme commune de déclaration de l'OCDE et aux révisions apportées au document d'orientation de l'ARC sur la mise en œuvre de FATCA.

Comité de liaison ARC/secteur des services

financiers : En accord avec la proposition de l'IFIC, l'ARC a créé un comité mixte sectoriel réunissant des représentants d'associations du secteur des services financiers. Le comité mixte est coprésidé par des représentants de l'ARC et de l'IFIC. Il se veut une tribune où le secteur et le gouvernement peuvent collaborer pour améliorer l'administration du système fiscal canadien.

Le comité mixte a abordé un certain nombre de questions. Par exemple, il cherche des solutions relativement à la non-concordance des enregistrements de CELI afin de réduire le nombre d'enregistrements de compte rejetés, tout en maintenant l'efficacité du processus de validation des comptes. De plus, le comité définit des approches pour aborder les problèmes liés aux déclarations fiscales des CELI rencontrés en 2009 et soulevés par le secteur.

Déclaration du revenu de source étrangère (T1135) :

En 2014, l'IFIC a obtenu une exemption administrative permanente relativement à la déclaration du revenu de source étrangère pour les fonds communs. En vertu des exigences de déclaration, il aurait été nécessaire pour les fonds communs de conserver les soldes quotidiens de tous les placements dans des titres étrangers.

Déclaration du revenu de source étrangère (T3) :

Après avoir accordé une dispense temporaire en 2014, l'ARC a accepté de retirer de façon permanente une disposition du guide du formulaire T3. En vertu de la disposition, les fonds qui tirent un revenu de source étrangère auraient été tenus de produire des feuillets T3 et RL16 individuels plutôt que consolidés. Ainsi, les fonds ayant un revenu étranger auraient été tenus de produire une vingtaine de feuillets fiscaux pour chaque feuillet produit en vertu du nouveau régime.

ACTIVITÉS FISCALES AU QUÉBEC

Réunions trimestrielles : Revenu Québec tient des réunions trimestrielles avec des représentants de l'IFIC et de l'ACCVM au sujet des questions à l'étude afin d'en déterminer les conséquences involontaires pour le gouvernement, le secteur et les investisseurs et d'apporter les correctifs nécessaires avant leur mise en œuvre.

Déclaration du revenu de source étrangère

(Relevé 16) : Revenu Québec a accepté d'accorder une exemption administrative temporaire relativement à la



déclaration du revenu de source étrangère sur le Relevé 16; ce problème est semblable à celui du formulaire T3 du gouvernement fédéral mentionné précédemment. Revenu Québec étudie la demande de l'IFIC d'abolir cette exigence maintenant que l'ARC l'a fait.

Report de l'application de l'exigence de déclaration du prix de base :

Revenu Québec a accepté la demande de l'IFIC de reporter l'application de l'exigence de fournir l'information relative au prix de base sur le Relevé 18/ Transactions de titres jusqu'à la mise en œuvre du MRCC2.

ACTIVITÉS FISCALES EN ONTARIO

Exemption administrative de la surtaxe de

l'Ontario : L'IFIC a collaboré avec les représentants du ministère des Finances de l'Ontario pour corriger une conséquence involontaire des modifications de la loi sur les impôts de l'Ontario pour les membres exerçant des activités en tant que fiduciaire de fonds communs de placement résidant en Ontario. Le Ministère a accepté notre demande, produisant une lettre d'intention pour l'année d'imposition 2014, et en juin 2015, le gouvernement a adopté une loi pour rendre cette exemption de 2014 permanente.

PLEINS FEUX SUR LE BIEN-ÊTRE FINANCIER

La littératie financière est la première étape vers le bien-être financier.

Au cours de la dernière année, le secteur des fonds d'investissement a continué de jouer un rôle de premier plan en vue d'améliorer les connaissances financières des Canadiens et leur capacité à adopter de bonnes habitudes financières.

METTRE L'ACCENT SUR UNE BONNE COMPRÉHENSION PAR LES INVESTISSEURS

Les investisseurs avertis prennent des décisions plus éclairées, sont plus enclins à garder le cap en périodes d'incertitude économique et ont des entretiens plus productifs avec leur représentant. Les membres de notre secteur consacrent beaucoup d'énergie à inculquer des habitudes d'épargne grâce au transfert périodique de connaissances, qui est la principale caractéristique de la relation représentant-investisseur.

METTRE LES IDÉES EN PRATIQUE

L'IFIC appuie les efforts consentis par ses membres pour favoriser la littératie financière en créant du matériel accessible et facile à comprendre qui aidera le secteur à adapter ses procédures, à former les représentants et les employés ainsi qu'à sensibiliser les clients. Au cours de la dernière année, nous avons consacré des ressources additionnelles en vue de rédiger des messages en langage concis et facile à intégrer aux outils de communication de nos membres, à partir des conclusions des recherches faisant état de la valeur des fonds communs de placement et des conseils. Nous nous sommes employés à améliorer la compréhension du MRCC2 au sein du secteur, dans les médias et auprès du grand public grâce à un langage simple et à des graphiques clairs qui rendent l'information facile

à comprendre et qui peuvent être intégrés dans les communications destinées aux investisseurs. Le Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ) participe à l'élaboration d'une stratégie pour la littératie financière au Québec par l'intermédiaire d'un comité établi par l'Autorité des marchés financiers.

LA LITTÉRATIE FINANCIÈRE DANS LA COLLECTIVITÉ

De nombreuses sociétés membres de l'IFIC participent activement à des partenariats novateurs visant à promouvoir la littératie financière partout au pays. L'IFIC, qui est la voix du secteur, est fier de soutenir les initiatives dans ce domaine, dont les suivantes :

Camp d'entraînement sur la rue Bay – Junior Economic Club du Canada

Le programme d'été d'une durée de cinq jours attire au cœur du quartier des affaires des élèves des quatre coins de l'Ontario qui veulent acquérir des connaissances financières et apprendre la gestion des finances personnelles, en mettant l'accent sur l'entrepreneuriat et la rédaction d'un plan d'affaires. À la fin de la semaine, les élèves sont invités à présenter leurs plans d'affaires à un groupe composé de dirigeants d'entreprise et de fonctionnaires afin de gagner des prix et des bourses d'études. L'expérience du camp d'entraînement et les bourses d'études ont un effet positif durable sur ces jeunes.

JR. ECONOMIC CLUB
● ● ● OF CANADA

Programme d'éducation financière et d'accompagnement « MPower »
 – **Prospérité Canada**

Ce projet pilote novateur vise à aider les participants à faible revenu à accéder à des conseils financiers de qualité. Mise sur pied par Prospérité Canada, un organisme de bienfaisance d'envergure nationale, l'initiative est offerte en partenariat avec la division de l'emploi et des services sociaux de la ville de Toronto. Ce projet pilote est en grande partie financé par l'IFIC et plusieurs de ses membres. Jane Rooney, la première chef du développement de la littératie financière au Canada, a pris la parole lors du lancement officiel.

Le projet pilote a pour but d'aider les participants à faible revenu à définir leurs objectifs financiers personnels et à établir un plan qui leur permettra de les atteindre. Les participants reçoivent l'aide de planificateurs financiers professionnels bénévoles qui sont formés pour encadrer les personnes à faible revenu.



Prix de l'IFIC pour l'éducation des investisseurs en partenariat avec Morningstar Canada

Ce prix est décerné chaque année à un gestionnaire de fonds d'investissement, un courtier ou une société intégrée ayant mené à terme un projet éducatif exceptionnel à l'intention des investisseurs. L'IFIC a créé le Prix pour l'éducation des investisseurs en 2006.

Voici les lauréats précédents du Prix de l'IFIC pour l'éducation des investisseurs :

2014	« EnJeu Épargne »	
2013	« Les jeunes et l'argent »	
2012	« Programme de bourses d'études Brandes »	
2011	« Mon café-retraite »	
2010	« Votre trousse de retraite »	
2009	« Flash »	
2008	« Don't retire from investing. Invest for retirement.™ »	
2007	« Placements socialement responsables »	

PLEINS FEUX SUR L'ÉPARGNE-RETRAITE

Aider les Canadiens à accumuler un patrimoine en vue de leur retraite est une activité essentielle du secteur des fonds d'investissement, qui offre des avantages non négligeables sur le plan des politiques publiques. Selon des études, les personnes qui investissent dans des fonds communs de placement sont non seulement mieux préparées à la retraite, mais elles affichent aussi une plus grande confiance sur le plan financier. L'IFIC met en évidence la contribution du secteur dans ce domaine auprès des décideurs. Nous favorisons un cadre de réglementation et de politique publique qui respecte la valeur qu'apporte le secteur en tant qu'instrument servant à assurer la sécurité financière à la retraite des Canadiens, tout en maintenant la souplesse et un accès aux conseils financiers.

ÉVOLUTION DU PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

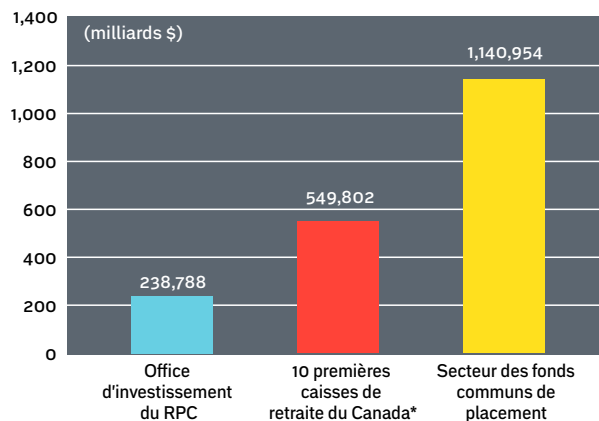
L'augmentation rapide de l'espérance de vie veut dire qu'un pourcentage plus élevé de Canadiens compteront sur leur épargne personnelle et les prestations de pension de l'État. Dans un rapport publié en début d'année¹, McKinsey & Co. a constaté qu'une forte majorité (83 %) de ménages canadiens sont sur la bonne voie afin de maintenir leur niveau de vie à la retraite. McKinsey & Co. a conclu que les autres Canadiens (17 %) – principalement des membres de la classe moyenne – connaîtront des difficultés, en raison de leur manque de préparation en ce qui a trait à l'épargne et non à cause de l'insuffisance des revenus ou des ressources. Le rapport souligne également que l'épargne des Canadiens dans les fonds communs de placement qui s'élève à 1,200 milliards de dollars est 2,5 fois plus élevée que l'actif géré au sein des régimes de retraite au Canada.

RENFORCER LE SYSTÈME D'ÉPARGNE-RETRAITE AU CANADA

Notre robuste système d'épargne-retraite offre aux Canadiens diverses options en fonction de leurs besoins et sert bien la grande majorité des citoyens. Le moyen le plus efficace d'aider ceux qui sont mal préparés en vue de la retraite est d'apporter des améliorations ciblées qui renforcent le système actuel, notamment en encourageant les gens à épargner davantage, sans toucher au système puisqu'il fonctionne bien.

Une pierre angulaire de l'épargne-retraite des Canadiens

Les actifs sous gestion au 31 décembre 2014



Source: 100 principaux fonds de pension (Benefits Canada)

Les gouvernements partout au pays mènent des initiatives qui s'inscrivent dans cette optique. Par exemple, le projet de régime de pension agréé collectif (RPAC) progresse, les mesures législatives nécessaires à sa mise en œuvre ayant été adoptées dans plusieurs provinces.

Le système d'épargne-retraite au Canada peut encore être amélioré par des changements précis, comme les suivants :

1. Améliorer la conception du programme de RPAC pour favoriser un accès intégré aux conseils financiers;
2. Apporter des améliorations aux REER collectifs, notamment :
 - Éliminer les charges sociales sur les cotisations de l'employeur en vue d'harmoniser ce produit avec le RPAC;
 - Autoriser les employeurs à inscrire automatiquement leurs employés à un REER collectif;
 - Immobiliser les cotisations de l'employeur pour que les fonds soient utilisés à la retraite comme prévu;
3. Mettre en œuvre une modeste expansion du RPC – une proposition à laquelle notre secteur souscrit depuis longtemps.

¹ Building on Canada's Strong Retirement Readiness, McKinsey and Company, février 2015



PLEINS FEUX SUR

LES TENDANCES MONDIALES TOUCHANT LE SECTEUR

De plus en plus, les organismes de réglementation financière dans le monde se conforment aux normes mondiales.

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) encourage la conformité à des normes uniformes de réglementation, de surveillance et d'application dans le secteur des valeurs mobilières. D'autres organismes internationaux, comme le Conseil de stabilité financière (CSF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), encouragent les pays à faire part de leurs expériences et s'emploient à trouver des solutions à des problèmes communs.

Le respect des principes de la réglementation internationale présente des avantages, mais on ne peut pas en dire autant de l'importation d'approches réglementaires en vigueur dans d'autres pays. Pour que la réglementation soit efficace et pertinente dans un pays donné, il est important de s'assurer que les organismes de réglementation locaux tiennent compte de l'histoire, des structures juridiques et des besoins des parties prenantes dans ce pays.

L'IFIC suit l'évolution des tendances mondiales d'un point de vue canadien. En tant que membre – et secrétariat – de l'Association internationale des fonds d'investissement, l'IFIC joue un rôle de chef de file sur la scène internationale, en soutenant la protection des investisseurs, en faisant connaître ses activités partout dans le monde et en encourageant le respect de normes éthiques très rigoureuses par tous les participants au sein du secteur.

Voici les principales tendances internationales qui ont retenu notre attention au cours de la dernière année :

- **Renforcer la protection des investisseurs :** Cette tendance découle des préoccupations soulevées par la crise financière de 2008 et de la crainte que les niveaux d'épargne-retraite ne soient pas suffisants.
- **Risque systémique :** La crise financière de 2008 a amené les organismes internationaux de surveillance à envisager des moyens de gérer les facteurs qui contribuent au risque systémique mondial. L'IFIC et ses homologues internationaux n'ont cessé de faire valoir que les organismes de réglementation devaient examiner les activités exercées par chaque entité à l'affût d'indicateurs du risque systémique et qu'ils ne devaient pas appliquer de mesures inadéquates (comme attribuer un risque systémique à des fonds de très grande taille uniquement à cause de celle-ci). Le ministère fédéral des Finances a tenu compte de cette recommandation, lorsqu'il a proposé une mesure fondée sur les activités dans son avant-projet de loi visant la création de l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux. De même, l'OICV a annoncé qu'elle mettra davantage l'accent sur l'examen des activités, tandis que le Conseil de stabilité financière mène actuellement une analyse approfondie du rôle que jouent ou pourraient jouer les mesures basées sur les activités pour atténuer les risques éventuels relatifs aux entités de gestion d'actifs.
- **Explorer les conséquences involontaires :** L'IFIC encourage les organismes de réglementation à examiner soigneusement les conséquences involontaires qui pourraient découler des changements réglementaires proposés. Par exemple, quelques organismes de réglementation étrangers ont interdit les frais groupés. Même si les données préliminaires indiquent que cette interdiction s'est traduite par une baisse du coût des produits dans ces pays, elle a également entraîné une augmentation des frais liés aux services de conseil et une réduction de l'accès aux conseils des personnes à faible revenu et dont les avoirs sont moins élevés.
- **Initiatives extraterritoriales :** L'IFIC participe de plus en plus aux discussions sur les problèmes découlant des efforts déployés par les gouvernements étrangers pour étendre leur portée au-delà de leurs frontières. À titre d'exemple, l'IFIC presse Washington d'atténuer les effets négatifs des règles régissant les sociétés de placement étrangères passives, qui ont accru de façon importante les coûts de conformité au sein du secteur.

PLEINS FEUX SUR L'EXPANSION DE NOTRE PORTÉE

L'IFIC est un lieu de rencontre et d'échange dynamique entre les décideurs et les leaders au sein du secteur. L'importance que nous accordons aux données des recherches, à l'analyse rigoureuse des politiques et aux communications à l'intention des investisseurs nous a permis d'étendre considérablement notre portée au cours de la dernière année. Nous y sommes parvenus en empruntant diverses voies.

LA PARTICIPATION AUX COMITÉS NE CESSE D'AUGMENTER

La participation des membres aux comités de l'IFIC et du CFIQ augmente à un rythme impressionnant. Plus de 760 employés des sociétés membres ont participé à nos 65 comités et groupes de travail l'année dernière, contribuant ainsi à élaborer d'importantes positions de principe et activités de communication. Depuis deux ans, le nombre de personnes qui donnent de leur temps pour mener à bien notre mission s'est accru de 30 %. Cette hausse s'explique également par l'augmentation du nombre d'activités de nos organismes de réglementation en matière de réglementation et de politique.

VASTE COLLABORATION DANS L'INTÉRÊT DES INVESTISSEURS

Plusieurs initiatives décrites précédemment illustrent l'importance que nous accordons aux partenariats de collaboration pour répondre aux besoins des investisseurs. Voici des exemples de collaboration active :

- Deux comités multipartites sur la fiscalité ont été formés, un avec l'ARC et l'autre avec Revenu Québec.
- Un groupe de travail sur les investisseurs vulnérables réunissant des membres du secteur, ainsi que des organismes de réglementation des valeurs mobilières, des organismes d'autoréglementation et des défenseurs des intérêts des investisseurs a pour mandat d'examiner les problèmes que vivent les clients atteints de déficience cognitive et d'une diminution de leurs capacités.

- L'IFIC a réuni des courtiers membres avec des représentants du bureau de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) et de l'ACCFM afin de mettre sur pied un atelier destiné à mieux faire comprendre aux membres du secteur l'application de la « norme d'équité » de l'OSBI sur laquelle est fondé son processus décisionnel dans le contexte des règles de l'ACCFM. Les leçons du projet pilote sont en cours d'analyse en vue d'améliorer le contenu de l'atelier.
- En collaboration avec l'ACCFM, l'IFIC s'est assuré que ses rapports modèles et d'autres documents relatifs au MRCC2 respectent les exigences réglementaires de façon à ce que les courtiers puissent les utiliser en toute confiance.
- Nous avons partagé nos ressources sur le MRCC2 avec les membres du secteur au Canada, qu'ils soient membres de l'IFIC ou non, pour que tous les investisseurs reçoivent de l'information claire et uniforme.
- L'IFIC a fait circuler ses ressources par l'intermédiaire de l'Association internationale des fonds d'investissement afin de faire connaître les pratiques exemplaires en matière de transparence aux membres du secteur dans d'autres pays.

ATTEINDRE LES PARTIES PRENANTES GRÂCE AUX MÉDIAS SOCIAUX ET TRADITIONNELS

L'IFIC a accompli d'énormes progrès en élargissant sa présence dans les médias sociaux en 2015. Le nombre d'utilisateurs de nos comptes Twitter et LinkedIn a augmenté considérablement. Nous comptons plus de 1 250 utilisateurs sur Twitter et plus de 1 040 sur LinkedIn. Il s'agit d'une croissance exponentielle depuis l'année dernière. Nous dialoguons avec de nombreux utilisateurs influents, notamment des organismes de réglementation, des gestionnaires de fonds, des courtiers, des médias et des organismes internationaux.

En juin 2015, l'IFIC a lancé un forum de discussion sur LinkedIn intitulé *IFIC Investment Funds Professionals* qui traite des questions de politique publique touchant le secteur. Seuls les employés des sociétés membres de l'IFIC peuvent y participer. Le forum de discussion a remporté un vif succès depuis sa création, attirant des hauts représentants du secteur, notamment des spécialistes du droit, de la fiscalité, de la gestion du risque, du développement de produits, des affaires publiques, de la conformité, de la distribution, etc.

Le CFIQ a créé un compte LinkedIn, qui a attiré plus de 110 personnes pendant les premiers mois, et un compte Twitter suivi par plus de 200 utilisateurs.

Les abonnements à notre bulletin électronique *Weekly Update* ont augmenté de façon substantielle, principalement grâce à la promotion que nous avons faite sur les sites intranet de plusieurs sociétés membres.

L'IFIC entretient des relations avec des membres des médias spécialisés en commerce et en affaires pour favoriser les échanges de points de vue et la couverture des questions d'intérêt public, comme le MRCC2. Nous collaborons avec The Globe and Mail et Investment Executive à la préparation de suppléments au sujet du secteur des fonds d'investissement et du MRCC2.

VOIX DE L'IFIC À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

La voix de l'IFIC se fait de plus en plus entendre sur la scène internationale.

L'IFIC est membre actif de l'Association internationale des fonds d'investissement et lui sert de secrétariat. Nous faisons part de nos commentaires aux organismes mondiaux aux fins des soumissions inter-associations, et participons à des conférences sectorielles pour mieux comprendre les questions d'intérêt commun et communiquer notre point de vue.

En juillet 2015, la présidente et chef de la direction de l'IFIC, Joanne De Laurentiis, a prononcé une allocution lors de la conférence annuelle du Wealth Forum tenue à Mumbai, en Inde. À cette occasion, elle a décrit les quatre principaux facteurs qui ont permis au secteur des fonds d'investissement de servir avec succès les investisseurs canadiens, c'est-à-dire le solide cadre réglementaire en vigueur au Canada, notre robuste réseau de distribution, le rôle des politiques publiques (y compris la politique fiscale) pour favoriser l'épargne et la véritable collaboration au sein du secteur.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IFIC

Brian Peters (Président du conseil), Président et chef de la direction
Gestion financière MD

John Adams (1^{er} Vice-président du conseil),
Chef de la direction
Les Placements PFSL du Canada Ltée

Sian Burgess (2^e Vice-présidente du conseil)
Vice-présidente principale, Supervision des fonds
Fidelity Investments Canada s.r.l.

George Aguiar, Président et chef de la direction
GP Wealth Management Corporation

Stéphane Blanchette, Vice-président, finances
et opérations
Investia Service Financiers Inc.

Jordy Chilcott, Directeur général et chef,
*Gestion d'actifs mondiale, Particuliers Banque
Scotia* et Président et chef de la direction,
Fonds Dynamique

Doug Coulter, Président
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Joanne De Laurentiis, Présidente et chef de la direction
L'Institute des fonds d'investissement du Canada

Jonathan Durocher, Premier vice-président, Financière
banque nationale et Président et chef de la direction
Banque Nationale Investissement

Chris Enright, Président et Directeur général
Aligned Capital Partners Inc.

Gordon Forrester¹, Vice-président directeur,
Produit et marketing et chef du service
Distribution au détail
Placements AGF Inc.

Steve Geist², Premier vice-président à la direction
et chef de groupe
Gestion des avoirs CIBC

Brian Gooding, Vice-président exécutif et
chef de distribution
Mackenzie Investments

Stuart Graham, Président
Pimco Canada

Rick Headrick, Président
Placements mondiaux Sun Life

Ross Kappelé, Vice-président exécutif et
chef de distribution au détail, Gestion
mondiale d'actifs
BMO Asset Management Canada

John Kearns, Chef de la direction
Placements NEI

Paul Lorentz, Vice-président directeur et
directeur général, Services aux particuliers
Manuvie

Carol Lynde, Présidente et directrice
de l'exploitation
Gestionnaires d'actifs Bridgehouse

Paul Orlander³, Président
Fonds mutuels TD

Claude Paquin, Président, Services
Financiers – Québec
Services financiers Groupe Investors

Don Reed, Président et chef de la direction
Société de Placements Franklin Templeton

David Scandiffio, Président et chef de la direction
Gestion d'actifs CIBC

Robert Smuk, Président et chef de la direction
FundSERV Inc.

Michael Stanley, Président et chef de la direction
Services d'investissement Quadrus Ltée

Mark Tiffin, Président
Capital International Asset Management

Tim Wiggan, Chef de la direction
Gestion de Placements TD

¹ Démission en juillet 2015

² Démission en avril 2015

³ Démission en mars 2015

CONSEIL DES GOUVERNEURS DU CFIQ

Claude Paquin (Président du CFIQ), Président Services financiers (Québec)
Services financiers Groupe Investors

Joanne De Laurentiis (Vice-présidente du CFIQ), Présidente et chef de la direction
L'Institut des fonds d'investissement du Canada

Stéphane Blanchette (2^e Vice-président du CFIQ), Vice-président, Finances et opérations
Investia Services Financiers

Michel Boutin, Président
Méridi Services Financiers Inc.

Jean Carrier (Trésorier du CFIQ), Vice-président, Conformité
Groupe financier PEAK

François Brais, Associé
Fasken Martineau

Yanic Chagnon, Vice-président Produits de placement
Manuvie

Ann David, Chef de la conformité
Fonds d'investissement Royal Inc.

Guy Duhaime, Président
Groupe Financier Multi Courtage

Christian Faribault¹, Associé
Borden Ladner Gervais

Léon Garneau-Jackson, Vice-président Est du Canada
BMO Gestion mondiale d'actifs

Éric Landry, Directeur principal Développement des produits d'épargne spécialisés
Desjardins Société de placements Inc.

Éric Lapierre², Avocat
Borden Ladner Gervais

Annamaria Testani, Vice-présidente Ventes nationales
Banque Nationale Investissements Inc.



¹ Nominé en février 2015
² Démission en décembre 2014

EQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION

Joanne De Laurentiis

Présidente et chef de la direction

Jon Cockerline, PhD

Directeur, Recherche

Jan Dymond

Vice-présidente, Affaires publiques

Ralf Hensel, LLB

Conseiller juridique principal, secrétaire général et vice-président des politiques

John Parker

Vice-président finances et chef de la direction financière

A word cloud graphic on a light blue background. The words are arranged in a vertical, slightly curved pattern. The most prominent words are 'priorités' (red), 'investisseur' (blue), and 'décideurs' (red). Other visible words include 'soumissions', 'règlementation', 'stratégie', 'objectifs', 'but', 'réussite', 'défense des intérêts', 'analyse', 'partenariats', 'recherche', 'rayonnement', and 'membres'.

Être informé Échanger Préparer l'avenir

EN TANT QUE MEMBRE DE L'IFIC, VOUS AVEZ DROIT AUX AVANTAGES SUIVANTS :



La possibilité de participer aux débats publics sur les politiques : Des experts provenant des sociétés membres contribuent

à apporter des réponses à d'importantes questions de politique publique. En participant à l'un de nos comités, vous pouvez recommander des mesures visant à assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs puissent atteindre leurs objectifs financiers.



Des outils essentiels à votre réussite :

Notre bulletin électronique hebdomadaire informe nos membres des dernières nouvelles en matière de politique et de réglementation et les invite à formuler des commentaires sur des sujets de l'heure. Nous offrons des bulletins d'information qui comprennent des messages clés sur de nouvelles questions ainsi que des outils pratiques qui vous aideront à composer avec l'évolution des politiques. Les employés des sociétés membres de l'IFIC peuvent se joindre au forum de discussion *IFIC Investment Funds Professionals* sur LinkedIn pour discuter de divers sujets et se tenir à jour sur les points de vue et les dernières recherches sur les questions de politique publique.



Des séminaires et des possibilités de réseautage : Chaque année, l'IFIC organise des ateliers et des séminaires sur des sujets

divers ainsi que quatre événements annuels de marque : notre conférence sur le leadership – événement de premier plan destiné au secteur canadien des fonds communs de placement –, notre tournoi de golf, notre symposium sur la fiscalité réservée aux membres de l'IFIC et la journée de l'exploitation, qui fournit des renseignements pratiques qui vous permettent d'ajouter de la valeur à votre entreprise et de produire des résultats. Nous organisons également des séminaires à l'intention de nos membres, qui portent sur des sujets d'actualité, comme la FATCA, les IFRS, la méthode de classification du risque des fonds, la LCAP et le MRCC2. De plus, le CFIQ tient annuellement un Colloque de conformité qui est devenu l'évènement phare de l'industrie au Québec sur les questions réglementaires.



Des prix réduits pour notre tableau des offres d'emploi : Le tableau des offres d'emploi de l'IFIC est une source d'information populaire sur les postes à pourvoir dans le secteur des services financiers.



Un accès aux dernières statistiques sectorielles : L'IFIC fournit à ses membres des statistiques mensuelles à jour sur le secteur, notamment l'actif géré et les ventes nettes.



Un accès au sondage annuel sur la rémunération de l'IFIC : Le sondage sur la rémunération dans le secteur des fonds communs de placement réalisé en partenariat avec le Groupe Hay Limitée recueille, depuis plus de 20 ans, des renseignements sur les salaires et les primes d'encouragement relativement à plus de 90 postes de référence de tous les niveaux au sein du secteur.



Des rabais exclusifs : Les membres et les affiliés de l'IFIC ont droit à des rabais sur les services qui sont offerts par des organismes comme l'IFSE, Ipsos Reid, Fundata, TRSB and TransPerfect.



Utilisation de la marque de commerce de l'IFIC : L'IFIC a conçu des mots-symboles qui intègrent la mention « Membre de l'Institut des fonds d'investissement du Canada » ou « Affilié de l'Institut des fonds d'investissement du Canada ». Les sociétés peuvent utiliser le mot-symbole approprié dans leur matériel pour faire la promotion de leur relation avec l'IFIC, témoignant ainsi de leur engagement envers un secteur au service des investisseurs.

Reconnu pour notre **leadership**.

Réputé pour la fiabilité de notre **expertise**.

Un lieu de rencontre et d'échange pour le secteur et les décideurs.

Déterminé à assurer le dynamisme et la stabilité du secteur des placements afin que les investisseurs **puissent atteindre** leurs objectifs financiers.



THE INVESTMENT
FUNDS INSTITUTE
OF CANADA

L'INSTITUT DES FONDS
D'INVESTISSEMENT
DU CANADA



IFIC.CA



@ific



L'Institut des fonds
d'investissement du Canada